

L'éolien une énergie sans danger pour l'environnement ?

Comme un peu partout en France, en Côte d'Or des projets d'éoliennes voient le jour. Ainsi 2 permis de construire ont été acceptés pour la construction d'un parc de 29 éoliennes de 2 MW (d'autres à l'étude ont reçu une expertise positive), pour la puissance totale de 58 mégawatts dit le Bien Public du 15 septembre 2006. C'est oublier qu'une éolienne ne fonctionne que 20 à 40 % du temps selon l'endroit où elle est implantée. La Côte d'Or n'est sans doute pas la région la plus ventée de France nous serons sans doute plus près de 20 % que de 40. Au lieu des 58 MW c'est sans doute plutôt une moyenne de 15 MW à laquelle il faut s'attendre. Les éoliennes ne fonctionnent qu'avec une vitesse du vent comprise entre 15 et 90 Km/h et évidemment nous serons tributaires d'Eole qui ne choisira pas forcément les périodes de forte consommation pour nous prodiguer des zéphyrs compris dans les limites de production. À titre d'exemple durant la troisième semaine de septembre, seul un jour a été favorable.

Pour pallier le manque de production par manque de vent, EDF s'apprête à construire des centrales à flammes (souvent à gaz) qui prendront le relais en période de défaillance des éoliennes. Ces centrales à gaz rejettent dans l'atmosphère de grandes quantités de CO₂ qui, comme chacun sait, est le principal gaz à effet de serre responsable du changement climatique déjà mesuré par les scientifiques.

Un autre aspect est l'aspect économique. Nous savons très bien que l'électricité d'origine éolienne revient beaucoup plus chère que celle d'origine fossile ou nucléaire. Ce constat a été fait également par nos représentants au Parlement qui ont trouvé la solution : EDF sera obligée d'acheter l'électricité produite par les éoliennes à un prix supérieur à celui auquel elle le vendra aux consommateurs. Le prix moyen du KWh facturé par EDF aux particuliers en septembre 2006 est de 0,00769 €, alors que cette même entreprise sera obligée de racheter les KWh sporadiques à 0,0082 € aux propriétaires d'éoliennes. Dès que ces tarifs ont été connus, les demandes d'installation de parcs éoliens ont fleuri, car la rentabilité des capitaux investis est estimée, après impôts à 20 à 40% par an. D'autre part, le trésor public propose des avantages fiscaux conséquents. Nos élites souhaitent pour des raisons idéologiques, promouvoir une économie de marché plutôt que l'indispensable développement de nos services publics. Ils auraient été bien inspirés de suivre les conclusions de la Commission de Régulation de l'Énergie qui estime que le choix du gouvernement « représente un soutien disproportionné à la filière éolienne, au regard du bénéfice attendu ». Grâce à notre parc nucléaire, les prix de production de l'électricité en France ne devraient pas augmenter*, mais les consommateurs verront les prix augmenter afin de servir une rente aux propriétaires d'éoliennes.

La seule réponse correcte est une politique publique de l'énergie au service du développement économique et social.

* Le prix de l'uranium ne représente que 5 % du prix de la production de l'électricité contre 50 % pour une centrale thermique à flamme